



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

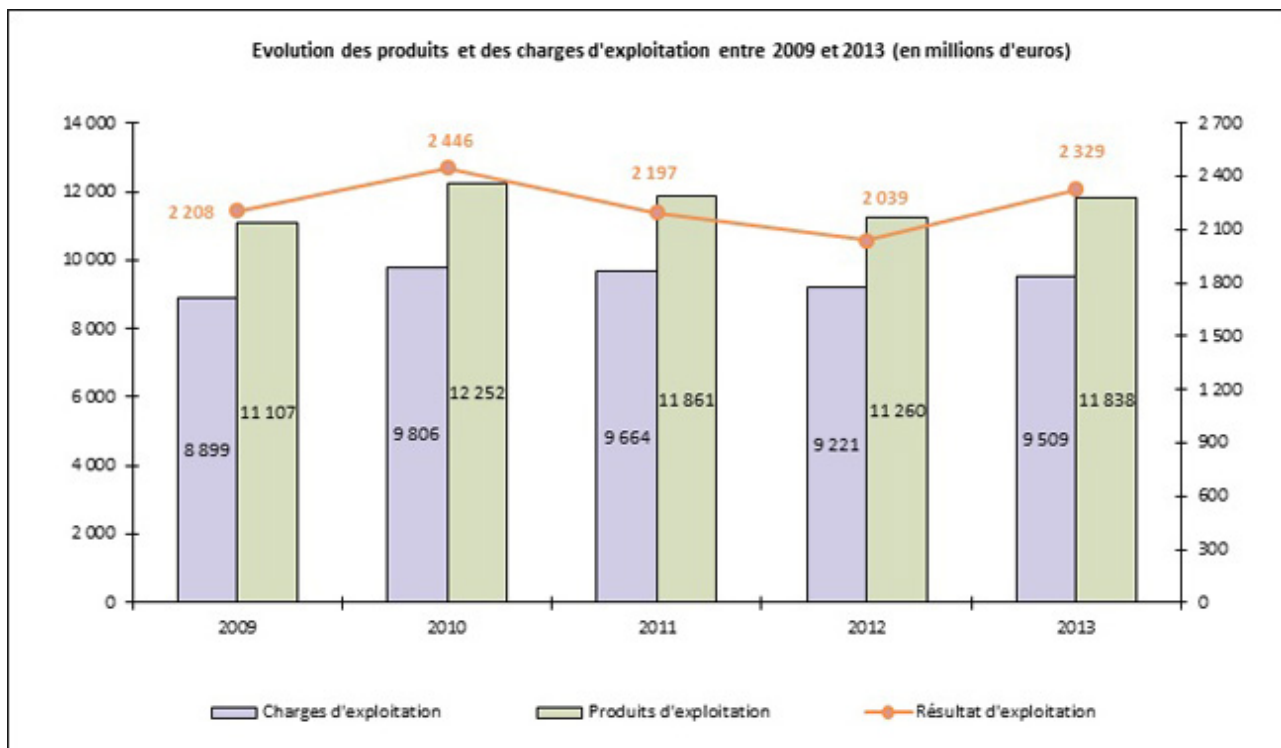
17 octobre 2014

Les chiffres clés 2013 de la gestion d'actifs : 11,8 milliards d'euros de chiffres d'affaires

Le marché de la gestion française enregistre une hausse de son chiffre d'affaires en 2013 (+5%) après une année 2012 décevante (-5%). Cette évolution du chiffre d'affaires permet de compenser l'augmentation des charges d'exploitation, aboutissant à un résultat d'exploitation en progression (+14%). Une première depuis 2010.

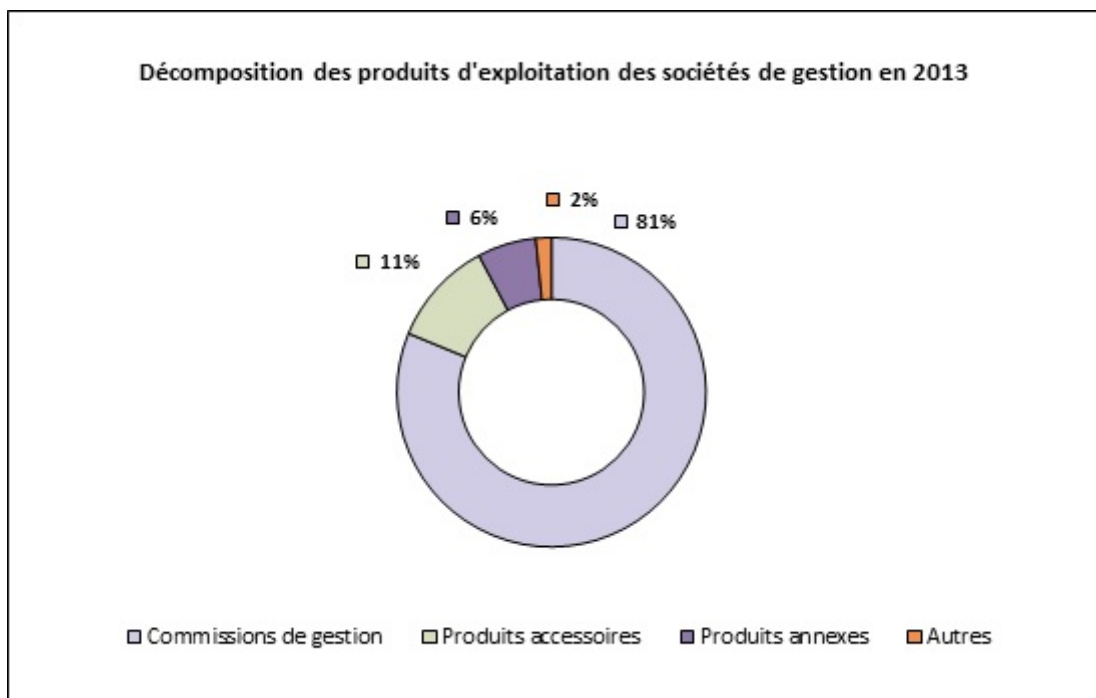
Un chiffre d'affaires en hausse en 2013

Le chiffre d'affaires des sociétés de gestion de portefeuille s'établit à 11 838 millions d'euros en 2013, soit une hausse de 5% par rapport à 2012. L'augmentation des produits d'exploitation a permis de compenser la progression des charges d'exploitation qui s'établissent à 9 509 millions d'euros en 2013 (+3% par rapport à 2012). Pour la première fois depuis 2010, on note une progression du résultat d'exploitation qui s'établit à 2 329 millions d'euros, soit une hausse de 14% par rapport à 2013.



Zoom sur...la structure des produits d'exploitation

Dans la lignée des années précédentes, l'analyse des produits d'exploitation permet de noter une prépondérance des commissions de gestion dans le chiffre d'affaires des sociétés de gestion de portefeuille. Les commissions de gestion demeurent la principale source génératrice de revenus pour les sociétés de gestion de portefeuille avec une contribution de 81%. Ces commissions proviennent pour 91% de l'activité de gestion collective, la part restante étant générée par l'activité de gestion sous mandat.



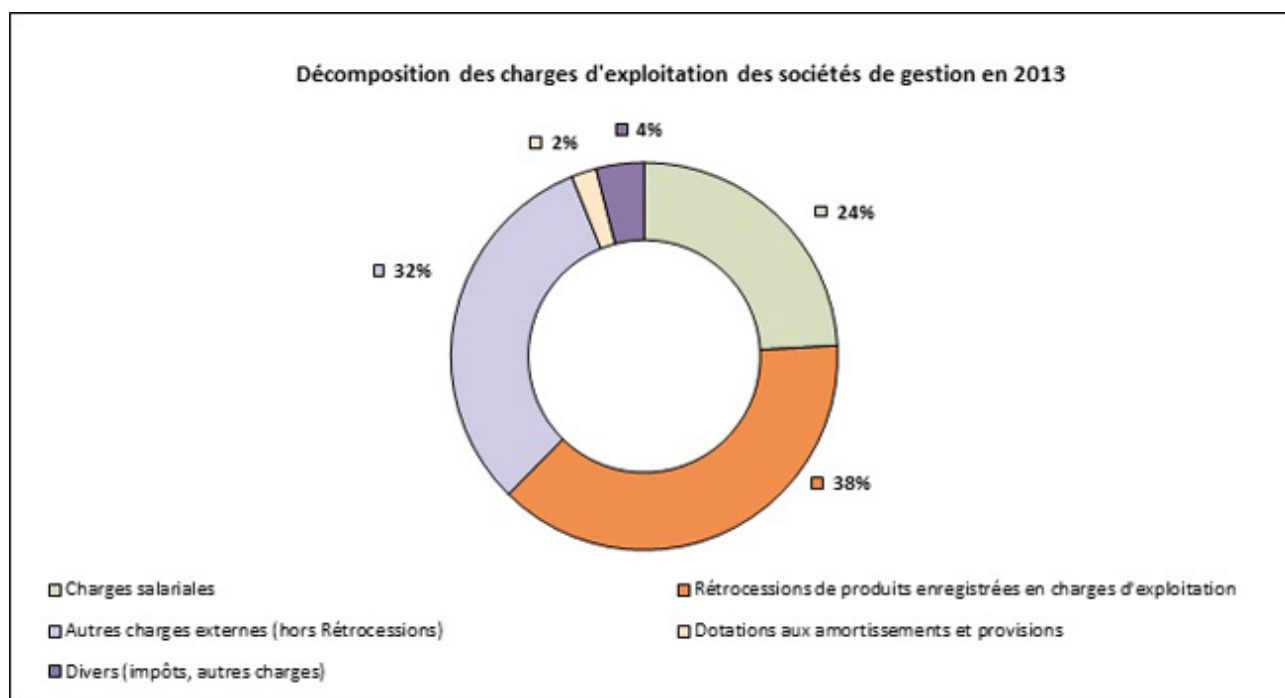
Comme autres sources de revenus on distingue, les produits accessoires(1) , les produits annexes(2) et les autres produits(3) qui représentent 19% du total des produits d'exploitation.

La répartition des postes d'exploitation permet de constater des niveaux de contribution au chiffre d'affaires différents selon le type d'actionnariat. Ainsi, les sociétés de gestion de portefeuille filiales d'établissements de crédit, (soit 18% des sociétés), comptabilisent 57% du total des encours sous gestion et contribuent pour 50% aux produits d'exploitation. Les sociétés " entrepreneuriales ", qui représentent 64% du nombre de sociétés de gestion de portefeuille, comptabilisent quant à elles 6% des encours sous gestion et 30% des produits d'exploitation.

Notons, enfin, que la part des commissions de mouvement et des commissions de surperformance ne représentent que respectivement 4,5% et 4,8% du chiffre d'affaires.

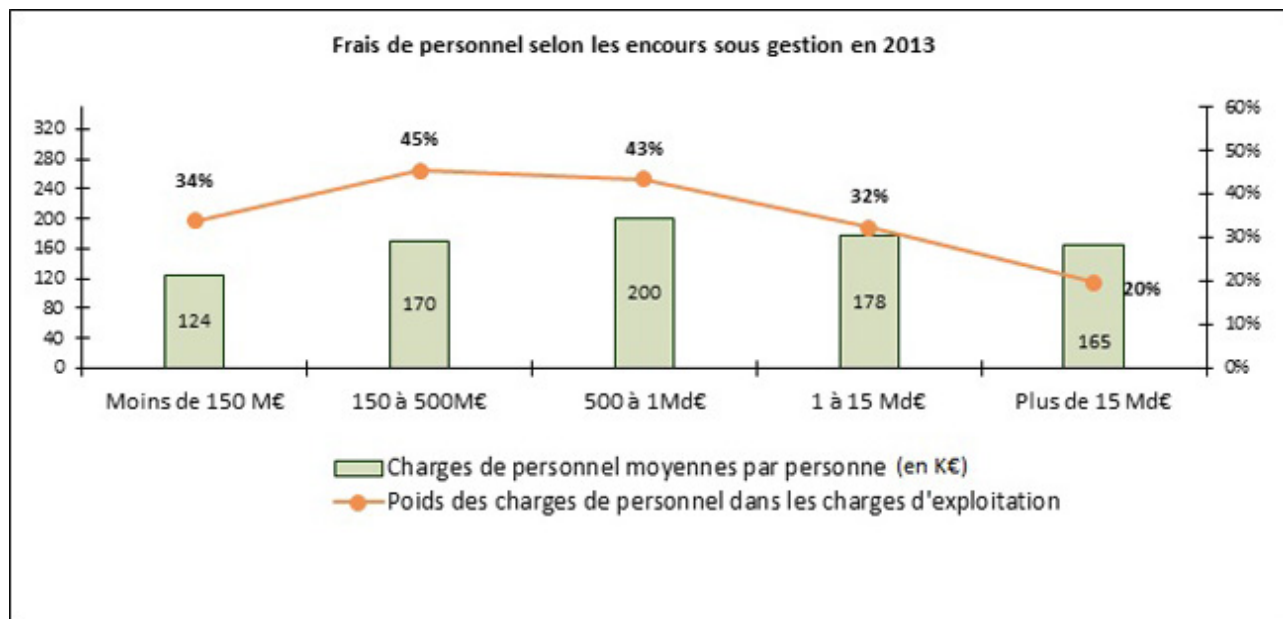
Zoom sur... les charges d'exploitation des sociétés de gestion

Les charges d'exploitation s'élèvent à 9 509 millions d'euros au titre de l'année 2013, soit une hausse de plus de 3% par rapport à 2012. Cette variation est liée à une augmentation de l'ensemble des postes de charges et particulièrement, des postes " charges externes " et " charges salariales ". Les charges externes, composées principalement des rétrocessions de produits enregistrées en charges d'exploitation(4) demeurent le premier poste dans les charges des sociétés de gestion de portefeuille avec une proportion de 70%, qui reste stable par rapport à 2012.



Zoom sur... les charges salariales des sociétés de gestion

Les charges salariales qui comprennent à la fois les salaires fixes, variables et les charges sociales connaissent une évolution positive de 3% par rapport à 2012 et s'établissent à 284 millions d'euros(5) à fin 2013.



Les charges salariales moyennes (définies comme l'ensemble des charges salariales rapportées à l'effectif total des sociétés de gestion de portefeuille) quant à elles, s'élèvent à 191 908 euros fin 2013(6). Par ailleurs, on observe que le poids des charges de personnel dans les charges d'exploitation tend à diminuer pour la population des sociétés gérant en moyenne plus de 500 millions d'euros. En effet, cette économie d'échelle s'explique notamment par le fait que les moyens humains mobilisés par les sociétés de gestion de portefeuille (notamment la part des gérants financiers) décroissent au fur et à mesure que leur activité se développe.

Source

Dans le cadre du suivi du secteur de la gestion d'actifs pour le compte de tiers, l'AMF dispose des fiches de renseignements annuels transmises par les sociétés de gestion de portefeuille (SGP). Ces fiches contiennent des informations quantitatives sur les actifs gérés ainsi que sur les produits et les charges liés à l'activité de gestion pour le compte de tiers exercée en France. Ces informations permettent à la Division agrément et suivi de la Direction de la gestion d'actifs de l'AMF d'en faire des analyses. Malgré tout le soin apporté à la compilation et au traitement des données et en tenant compte des fiches de renseignements reçues tardivement et des erreurs éventuelles de saisie, certaines inexactitudes peuvent subsister.

Pour rappel : les chiffres clés 2013 de la gestion d'actifs parus et à paraître L'AMF a lancé, début juillet 2014, cette série de publications intitulée " Les chiffres clés de la gestion d'actifs ". Les quatre publications déjà parues sont disponibles à la rubrique Publications > Rapports, études & analyses > Épargne & prestataires

Le dernier numéro des " Chiffres clés de la gestion d'actifs " abordera le thème de la rentabilité et des fonds propres.

Au mois de novembre, une compilation de ces publications, enrichie de données et tableaux complémentaires, sera publiée.

(1) Il s'agit des commissions de mouvement des OPC, des commissions de souscription et de rachat perçues et des commissions d'encours sur OPC.

(2) Ces produits intègrent les commissions perçues dans le cadre des activités de conseil, de sous-traitance d'activités, de réception et transmission d'ordres et de commercialisation.

(3) Il s'agit notamment des reprises sur provisions, des transferts de charges et des subventions d'exploitation.

(4) Commissions rétrocédées aux distributeurs des produits de la société de gestion de portefeuille

(5) Exclusion faite des refacturations intra-groupe et des participations des salariés.

(6) Ce montant ne tient pas compte des schémas de rémunération via des contrats de prestations de services. Il est rappelé à ce titre que ces schémas ne sont acceptés que pour les mandataires sociaux des sociétés de gestion de portefeuille bénéficiant d'un contrat de prestations de services exclusif pour le compte de la société de gestion.

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

RAPPORT / ÉTUDE

GESTION D'ACTIFS

10 juin 2022

L'évolution du marché des fonds monétaires entre le 31 mars 2020 et le 31 mars 2022



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

09 juin 2022

Evaluation du caractère approprié et exécution simple dans la directive MIFID II: l'AMF applique les orientations de l'ESMA



ACTUALITÉ

EUROPE & INTERNATIONAL

02 juin 2022

L'AMF renouvelle son appel à la mise en place d'une réglementation des fournisseurs de données, notations et services ESG



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02